

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 90 (1945)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Le service de renseignements à la troupe [suite]  
**Autor:** Perret, D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342258>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

90<sup>e</sup> année

N<sup>o</sup> 1

Janvier 1945

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne — Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

## Le service de renseignements à la troupe<sup>1</sup>

### III.

Dans la *Revue militaire suisse* de novembre 1944, j'ai traité de l'organisation d'un exercice-cadre dans une situation stable. Dans l'étude qui va suivre je me propose d'exposer comment on peut organiser et diriger un exercice-cadre ayant pour but de mettre en œuvre pratiquement le commandement, c'est-à-dire de donner aux participants l'occasion de prendre des décisions et de leur fournir les moyens de transmettre celles-ci. Il s'agit donc du type d'exercice comportant — par opposition à celui traité en novembre — des situations variées et autant de mouvement que possible, ce qui est le plus propre à gymnastiquer l'esprit de décision des chefs. Ainsi que je l'ai déjà relevé, de tels exercices auront lieu de préférence dans les écoles et cours tactiques.

<sup>1</sup> Voir N<sup>o</sup>s 8 et 11 de 1944.

## ORGANISATION.

Le *directeur* de l'exercice doit être le commandant d'école ou du cours en personne. Il sera assisté des chefs de classes fonctionnant comme *arbitres*.

Les *élèves* du cours seront à tour de rôle Cdt. de Rgt., Bat. et Cp., cette répartition des fonctions dépendant également de l'échelon de commandement que l'on se propose d'exercer. Les *moyens* de Cdmt., Rens. et Trm. à prévoir sont en principe les mêmes que ceux qui sont nécessaires à l'organisation d'un exercice en situation stable<sup>1</sup>. Puisqu'il s'agit d'abord d'exercer le commandement, on pourra toutefois faire l'économie d'une partie de ces moyens, du moins dans l'une ou l'autre des phases de l'exercice. Les Cdt. Trp. doivent en effet disposer des moyens propres à l'échelon de Cdmt. que l'on se propose d'exercer. Un Cdt. Rgt. disposera d'autres moyens de Trm. qu'un Cdt. Bat. ou de Cp., comme il connaîtra aussi la situation de ses subordonnés par le canal d'autres moyens que ceux dont disposent ceux-ci.

Prenons comme exemple le cours tactique d'un Rgt. Inf. renf. dans lequel il s'agit d'exercer le commandement à l'échelon Bat. et Cp. sous la direction du Cdt. Rgt. Les moyens à mettre en jeu seront :

l'Adj. et l'Of. rens. Rgt. comme aides du Cdt. Rgt.

et pour marquer le PC. Rgt.,

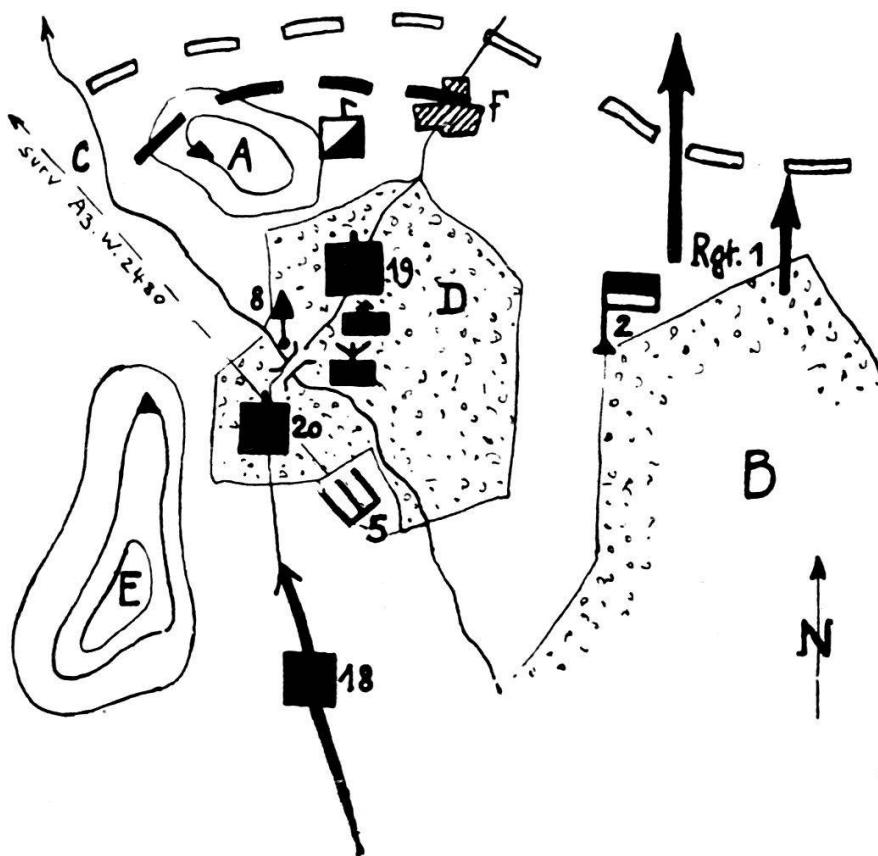
- la Sct. Rens. Rgt.,
- les Sct. Tf. et radio du Rgt.,
- les Adj. et Of. rens. avec les Sct. rens. des Bat.,
- les Gr. cdmt. des Cp. fus. et mitr.,
- les moyens Cdmt. et Trm. du Gr. Art.,
- les Cdt. Bttr, et 1 Of. li. Art. par Bat.,
- quelques équipes de ch. li.

Le directeur de l'exercice fera intervenir ces moyens en temps voulu.

<sup>1</sup> Voir *Revue militaire suisse*, novembre 1944, page 539.

## LA SITUATION INITIALE.

Le directeur de l'exercice choisit une situation tactique où toutes les surprises sont possibles. Souvenons-nous du but principal de l'exercice : gymnastiquer l'esprit de décision



Croquis 1.— Situation initiale.

des chefs tout en leur faisant « toucher du doigt » l'influence d'une appréciation erronée des renseignements ou d'une transmission défectueuse ou tardive des informations et des décisions (rapports et ordres).

Je choisis pour cela la *situation initiale* d'un régiment de réserve, telle qu'elle est indiquée par le croquis ci-dessous et qui peut être résumée comme suit :

1. Le Rgt. 8 (— Bat. 18) est à couvert dans la forêt D.

son PC. près de l'unique pont sur la rivière C.

Le Bat. 18 est en marche, fractionné en profondeur sur environ 2 km., en terrain découvert, sa tête à 500 m. de la lisière S. de la forêt.

Le Gr. art. camp. 5 est en position au S. de la forêt, prêt à tirer en surveillance Az. 2480 W.

2. Face à l'ennemi, le Gr. expl. Div. tient sur un front de 3 km. le village F. et la hauteur dénudée A., tandis que plus à l'E. et depuis une heure l'attaque du gros de la Div., débouchant de la grande forêt B., progresse sans rencontrer de résistance appréciable.
3. Le Rgt. 8 a pour mission de :
  - couvrir face à l'W. l'attaque de la Div.,
  - se tenir prêt à suivre le gros de la Div. par F. et plus au NE. en cas de succès de l'attaque.

Sur la base de cette situation initiale a lieu la première discussion tactique sur le terrain et en salle. Chacun des Cdt. fixe en détail la situation de sa troupe : comment les unités et subdivisions sont-elles disposées à l'intérieur du bois D., où sont installés les PC. Bat., dans quelle formation et où se trouvent exactement la Cp. EM. Rgt. et la Cp. gren., dans quel ordre et dans quelles formations marchent les Cp. du Bat. 18, où peut agir le Gr. art. camp. 5 (observatoires sur les hauteurs A. et E., limites d'action en portée et dérive).

Cette situation de base fixée dans ses détails, le Cdt. Rgt. fait part aux participants de ses décisions, qui sont :

1. envoyer un Of. li. au Cdt. Gr. ex.,
2. charger le Cdt. Bat. 20 d'explorer en direction de la vallée formée par la rivière C. jusqu'à environ 3 km. au NW. et de placer un P. obs. sur la hauteur E.,
3. de faire observer l'action du gros de la Div. par une patr. obs. du S. R. Rgt. devant se rendre à cet effet aux lisières NE. de la forêt D.,

4. de garder réunis tous ses moyens Cdmt., Rens. et Trm. là où ils se trouvent et d'interdire pour le moment l'usage de la radio afin de ne pas trahir la présence du Rgt.

En exécution de ces décisions, l'Of. Rens. Rgt. prend alors les dispositions suivantes :

- il met deux Sdt. Rens. Cyc. à disposition de l'Of. li. auprès du Cdt. Gr. ex.,
- il désigne et oriente le chef de la patr. obs. (Sof.) chargé de renseigner sur la progression de l'attaque du gros de la Div. et donne à cette patr. comme moyens de Trm. un Motocyc. et deux Cyc.,
- il s'entend avec le Cdt. Gr. art. camp. afin de profiter des observations que celui-ci pourrait faire depuis ses observatoires sur les hauteurs A. et E., en particulier en direction du NW. et organise la liaison du PC. Rgt. avec le Bat. 20 au moyen de coureurs et Cyc.

La première discussion tactique est terminée. Chacun des Cdt. est maintenant parfaitement orienté. Il est essentiel que ce premier travail soit bien fait.

#### LE JEU DE L'EXERCICE.

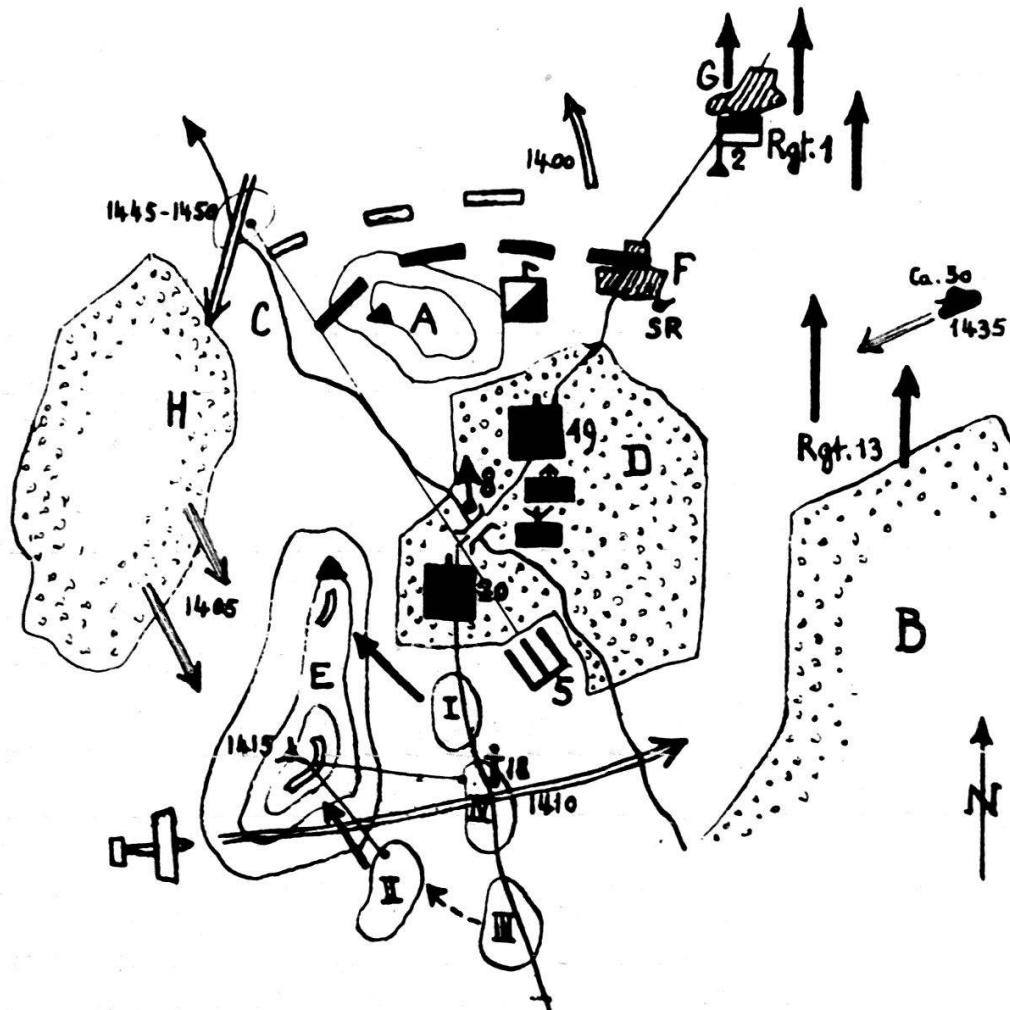
Le but de l'exercice étant encore une fois de gymnastiquer l'esprit de décision des chefs, le directeur (ici le Cdt. Rgt.) organise le jeu de manière à créer plusieurs situations différentes mettant chaque fois ses subordonnés dans l'obligation de prendre des décisions et de les transmettre.

Ce jeu comportera plusieurs phases ou épisodes séparés par de courtes interruptions destinées à des discussions tactiques.

Au début d'une phase (ou épisode) les exécutants : Adj. et Of. Rens. Rgt., Cdt. Bat. et Cp., Cdt. Gr. art. et Bttr. et leurs organes de Cdmt., Rens. et Trm. occupent leurs emplacements de combat ; pour le premier épisode : ceux qui sont

fixés par la situation initiale. Le directeur indique seulement quel jour et à quelle heure cette situation doit être réalisée.

Les arbitres entrent également en action et se trouveront à la même heure auprès des Cdt. dont ils doivent arbitrer



Croquis 2.— Jeux de la 1<sup>re</sup> phase.

l'activité. Comme il s'agit dans l'exemple choisi ici d'un cours tactique où le chef de classe est en même temps Cdt. de troupe, il y aura lieu de désigner comme arbitres d'autres Of. soit, de préférence, les Cdt. de corps de Trp. et d'unités d'un autre Rgt.

Voici un exemple de « Jeu » pour une *première phase* comportant les événements tels qu'ils sont relatés par les arbitres et avec les réactions supposées des exécutants :

## ACTIVITÉ DE L'ARBITRE :

- 1400 à la à la Patr. Obs. Rgt. (à la lisière E. du village F) : explique dans le terrain au chef de Patr. (photos) que nos Trp. progressent en direction N. au delà de F. et que la tête du Rgt. 13 sort de la forêt B.
- 1400 près l'Of-Li. Gr. Ex. (sur la hauteur A) : on observe des mouvements ennemis direction N. depuis le village F.
- 1400 au Bat. 18 (en marche) : explique à plusieurs Of. et Sdt. qu'un Av. isolé ennemi volant lentement survole le Bat. à ca. 1000 M.
- 1405 au Bat. 20 (dans le bois) : dit à l'Of. Rens. que sa Patr. Expl. dans la vallée C. et son P. Obs. sur hauteur A. viennent de lui rendre compte que de fortes Patr. ennemis franchissent la rivière à hauteur de la colline A. et que ca. 1 Cp. Inf. ennemis sort des lisières SE. de la forêt H.
- 1410 au Bat. 18 (en marche) : expose au Cdt. Bat. et simultanément par des aides-arbitres à chaque Cp. que le Bat. est attaqué en vol rasant par 3 Patr. de 3 Av. chacune venant de l'W.  
Pertes : 1 Can. DCA. hors usage,  
4 Can. tués,  
8 Chev. Cp. Mitr. tués,  
12 Hom. tués, 25 blessés aux Cp. II et III.

## RÉACTION DE LA TROUPE :

- Le chef Patr. rédige puis expédie par Motocyc. le rapport ci-après à l'Of. Rens. Rgt. :  
« Attaque du gros de la Div. progresse direction N., faible résistance de l'ennemi, le Rgt. 1 dépasse F., le Rgt. 13 sort de la forêt B. »
- L'Of. li. expédie par Cyc. à l'Of. ren. le rapport ci-après :  
« mouvements de retraite ennemi au N. village F. »
- La Set. DCA. Bat. 18 fait feu sans succès.
- L'Of. Rens. Bat. 20 rédige en 2 exemplaires le rapport ci-après :  
« Fortes Patr. Inf. ennemis franchissent la rivière C à la hauteur de la colline A, ca. 1 Cp. ennemi sort des lisières SE. de la forêt H. en direction colline E. J'informe le Bat. 18. »  
Ce rapport est expédié par coureur à l'Of. Rens. Rgt. et par Cyc. au Bat. 18.
- La Set. DCA. Bat. 18 n'a pas le temps de tirer.  
Les Cp. continuent leur progression.

- 1415 au PC. Rgt. et aux Bat. 19 et 20 : on entend le bruit d'un combat (armes automatiques et Lm. en direction S.) L'Adj. Bat. 20 se rend à chev. à la lisière S. du bois voir ce qu'il y a. L'Of. rens. Rgt. donne l'ordre à l'Of. Li. Bat. 18 d'aller se renseigner.
- 1415 au Bat. 18 (en marche) : explique au Cdt. Bat. et à plusieurs Cp. que l'on reçoit du feu d'armes automatiques et de Lm. provenant de la colline E. Le Cdt. Bat. 18 donne personnellement et successivement l'ordre : — aux Cp. I et II de s'emparer de la colline E, — à la Cp. Mitr. d'appuyer cette attaque, — à la Cp. III de suivre la Cp. II où il se porte également.
- 1420 Le Cdt. Bat. 18, qui vient de recevoir le rapport de 1405 du Bat. 20, expédie par Cyc. un rapport au Rgt. sur la situation du Bat. et les décisions qu'il vient de prendre.
- 1430 Au PC. Rgt. : s'annonce à l'Adj. Rgt. comme Of. EMG. Div. et lui dicte l'ordre ci-après : 1. L'attaque de la Div. progresse favorablemt. 2. Votre Rgt. se porte de suite par F. dans la région de G. où il continuera à couvrir face à W. l'action de la Div. 3. Le Gr. ex. reste avec mission inchangée dans la région de colline A. 4. Le P. Cbt. Div. se rend à G. Le Cdt. Rgt. se fait orienter par son Of. Rens. (qui vient de recevoir le rapport du Bat. 20 daté de 1405 et celui du Bat. 18 daté de 1420). L'Of. Rens. dit, en présence de l'Of. EMG. Div. : « — Le Bat. 18 est engagé dans un combat pour la colline E. et a été attaqué par l'Av. — De l'Inf. ennemie progresse du N. au S. sur rive g. rivière C. et dans le bois H. — Le flanc g. du Rgt. semble menacé. »
- 1435 près la Patr. Obs. Rgt. (à la lisière E. du village F.) : montre une photo ou explique au Chef de Patr. qu'env. 30 Chbl. ennemis attaquent dans le flanc dr. du Rgt. 13 au N. de la forêt de B. Le chef Patr. Obs. Rgt. expédie par Cyc. le rapport ci-après à l'Of. Rens. Rgt : « Une Cp. Chbl. attaque de l'E. le Rgt. 13 qui débouche de la forêt B. »

1440

1440 près l'Of. li. Gr. ex. (sur la colline A) :  
lui montre que de l'Inf. ennemie franchit la rivière C. et entre dans les lisières NE. du bois H.

1440 au Bat. 20 :  
expose que le P. Obs. sur la colline E. se replie du fait de l'attaque ennemie et que la Cp. I/18 combat pour la possession de la partie N de la colline.

Le Cdt. Rg décide :

de surseoir à l'exécution de l'ordre de Div. jusqu'à ce que la situation soit éclaircie à sa gauche. Il en informe l'Of. EMG. Div.

L'Of. li. demande le déclenchement d'un tir d'Art.  
Ce tir est exécuté de 1445 à 1450 puis le Gr. art. se remet en surveillance sur Az. 2480 W.

L'Of. rens. Bat. 20 fait rapport au Rgt.

Le Cdt. Bat. 20 se tient prêt à appuyer l'action du Bat. 18 et prescrit à son Cdt. Cp. mitr. de faire les reconnaissances et préparatifs nécessaires.

#### INTERRUPTION DE L'EXERCICE.

Les enseignements à tirer de cette première phase sont suffisamment nombreux pour que le directeur de l'exercice puisse vers 1500 ordonner une interruption.

Si cet officier a préparé de cette manière le plan de son « jeu », il n'aura pas été nécessaire, pour cette première phase, de déranger le gros de la Cp. EM. Rgt. En effet, seuls quelques Cyc., l'un des trois Motocyc. du Rgt. et les organes de Cdmt. et Rens. ont été engagés.

Ce premier épisode a donc eu le caractère d'un exercice tactique dans le terrain avec l'aide d'un minimum d'organes de Cdmt., Rens. et Trm.

Pendant l'interruption, la *discussion* aura lieu avantagéusement de la manière suivante :

- le Cdt. Rgt. (directeur de l'exercice) se rend seul auprès de chacun de ses subordonnés directs et leur demande de lui exposer leur situation au moment de l'interruption et quelles sont leurs intentions ;

- il se gardera d'intervenir dans leur appréciation de la situation mais vérifiera, par ces différents rapports de situation, dans quelle mesure son service de renseignements a bien ou mal fonctionné. Etait-il exactement renseigné ?
- de retour au PC. Rgt. il vérifiera avec son Of. Rens. et son Adj. pour quels motifs le S. R. est en défaut,
- chacun des Cdt. Bat. et le Cdt. du Gr. art. en font de même pour leur corps de troupe et vérifient leur dispositif qui va servir de base pour la reprise de l'exercice.

#### LA REPRISE DU JEU.

L'exercice est repris, par exemple à 1600, sur la base d'une nouvelle situation que le directeur de l'exercice a admise et fixée sur le terrain avec ses subordonnés. Admettons qu'il a été convenu qu'à 1600 :

- le Bat. 18 s'était emparé de la colline E. et s'y installait,
- la menace ennemie à gauche se précise et le Cdt. Div. s'est déclaré d'accord, par l'entremise de son Of. EMG., que le Rgt. continue à remplir là où il se trouve sa mission de protection du flanc gauche de la Div. au lieu de pousser sur G. comme il l'avait ordonné à 1430.

Admettons encore que le Cdt. Rgt. 8 s'est décidé à remplir cette mission offensivement et, qu'à cet effet, il a fait parvenir également pour 1600 à ses subordonnés les ordres ci-après :

- au Bat. 18 : tenir la hauteur E. qui doit servir de pivot à l'attaque du Rgt. en direction du bois H.,
- au Bat. 20 : s'appuyant à gauche aux pentes N. de la colline E. déclencher sur ordre du Rgt. une attaque dans le flanc gauche de l'ennemi sortant du bois H. et s'emparer de celui-ci,
- au Bat. 19 : se porter aux lisières W. du bois D. et s'y tenir prêt à attaquer sur ordre du Rgt. en direction du bois H. derrière et à droite du Bat. 20,

- à la Cp. gren. : se tenir prête à suivre le 20 ou le 19,
- au Gr. art. : se préparer à appuyer l'attaque du Bat. 20 par un feu de surprise sur les lisières E. du bois H.

De son côté, le Cdt. Cp. EM. Rgt. a reçu l'ordre :

- de relier le PC. Rgt. (près du pont) par Tf. avec les Bat 18 et 20, puis dans sa base de départ avec le Bat. 19,
- de prévoir une ligne Tf. destinée à suivre le Cdt. Rgt. lors de sa progression derrière le Bat. 20,
- de remettre à chaque Cdt. Bat. une station radio restant à l'écoute des émissions de la Sta. Cdmt. Rgt.,
- d'organiser une Li. radio entre l'Of. Li. au Gr. ex. et le PC. Rgt.,
- de prévoir également une Li. radio entre le Cdt. Rgt. pendant sa progression et le PC. Rgt.,
- enfin, de remettre deux Li. ch. au Bat. 18 pour ses Trm. internes.

Ces ordres peuvent avoir été donnés suffisamment tôt pour que cela soit prêt pour le début de la deuxième phase.

L'Of. Rens. Rgt. aura aussi reçu du Cdt. Rgt. l'ordre :

- de continuer à observer l'action de la Div. au NE.,
- d'intensifier son exploration et observation en direction de la vallée C. et des lisières bois H.,
- d'assurer la liaison avec le Gr. ex.

Si l'Of. Rens. connaît son métier il aura proposé ces mesures ou les aura même prises de sa propre initiative.

Le jeu de la *seconde phase* pourra alors se dérouler dès 1600 de la manière suivante :

#### ACTIVITÉ DE L'ARBITRE

1600 au Bat. 18 (sur colline E.) : montrer successivement aux Cp. I et II que l'ennemi s'installe défensivement, mais que d'autres éléments continuent à progresser vers le S.

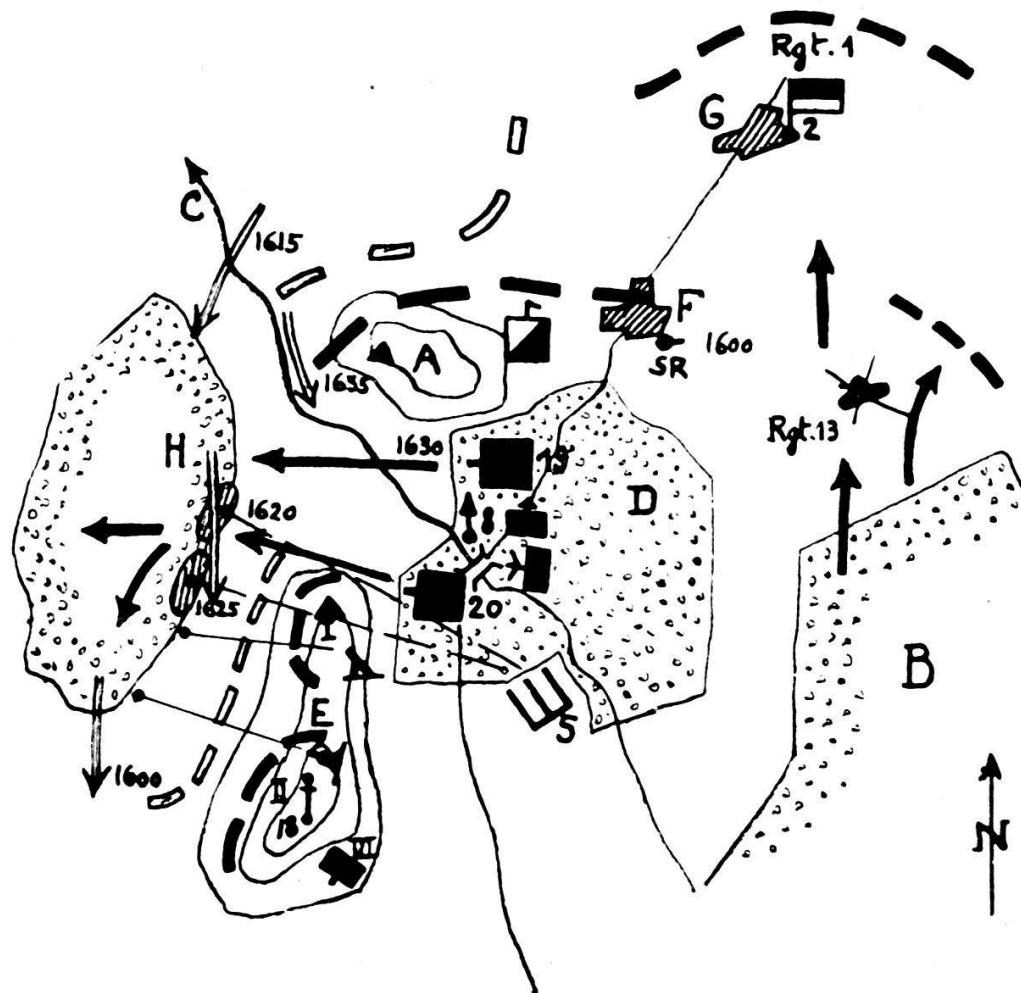
#### RÉACTION DE LA TROUPE

Le Cdt. Bat. 18 place sa Cp. III en réserve derrière son aile g. prête à agir face au SW.

- Il ne s'agit que d'Inf.  
Le tir de l'Art. ennemie s'intensifie sur la colline E.
- 1600 à la Patr. Obs. Rgt. (à la lisière E., village F.) : montre que le Rgt. 13 a repris sa progression vers le N. et que les Chbl. ennemis sont ou détruits ou en retraite.
- 1600 au Bat. 20 (lisières SW du bois D.) : montre sur la partie N. de la colline E. l'aile dr. du Bat. 18 et aux lisières du bois H. les éléments ennemis progressant.
- 1610 Le Cdt. Rgt. donne personnellement au Cdt. Bat. 20 l'ordre d'attaquer et lui précise son premier objectif. Il l'informe que l'Art. déclenchera son tir sur les lisières en face à 1620.
- 1615 près l'Of. Li. Gr. ex. (sur colline A) :  
— montre mouvements Trp. ennemis au travers vallée C. au NW. colline A.  
— spécifie que l'Art. ennemie tire sur colline A.
- 1625 au Bat 18 (sur colline E) : montre l'effet de notre tir Art. sur les lisières E. du bois H. et la progression des premiers éléments du Bat 20.
- 1625 au Bat. 20 (à l'attaque devant bois H.) : explique au Cdt. Bat. et au Cdt. Cp. Fus. de 1<sup>er</sup> éche-
- L'Of. rens. Bat. 18 fait par Tf. rapport au Rgt.
- Le chef Patr. Obs. Rgt. expédie par Cyc. au Rgt. le rapport : « Rgt. 13 a repris sa progression hors de la forêt Cp. Chbl. ennemie anéantie. Je reste ici en Obs. »
- L'Of. rens. Bat. 20 prend contact avec l'aile dr. du Bat. 18 (par le P. obs. qu'il a déjà sur place et qui avait dû se replier) et vérifie le dispositif de mise en place du Bat. en vue de l'attaque.
- Ordre de Bat. aux Cdt. cp. réunis:
- L'Of. li. expédie par Cyc. à l'Of. rens. le rapport : « Inf. ennemie franchit d'E. en W. la vallée C. à env. 1 Km. NW. colline A. Subissons ici tir Art. calibre 10,5 et 15 cm. »
- Le Cdt. Bat. 18 ordonne au Cdt. Cp. mitr. et aux Sct Lm. d'appuyer par leurs feux l'attaque du Bat. 20.  
L'Of. rens. Bat. 18 téléphone au Rgt. ce qu'il observe de l'attaque du Bat. 20.
- L'Of. rens. Bat. 20 téléphone au Rgt. que l'attaque ne rencontre que peu de résistance et semble avoir surpris l'ennemi.

lon que l'attaque progresse normalement et que le tir d'Art. semble efficace.

L'Of. li. Art. auprès du Bat. fait déplacer le tir sur lisières plus au S.



### Croquis 3.— Jeux de la 2<sup>e</sup> phase.

1625 Le Cdt Rgt. ordonne personnellement au Cdt. Cp. gren. de venir occuper les lisières SW du bois D. que vient de quitter le Bat. 20 et d'y assurer la liaison avec le Bat. 18.

La Cp. gren. exécute cet ordre.

1630 Le Cdt. Rgt. ordonne personnellement au Cdt. Bat. 19 de partir à l'attaque et

Le Cdt. Bat. 19 donne ses ordres à ses Cdt. cp. réunis.

de s'emparer de la partie N. du bois H. en maintenant la liaison à dr. avec le Gr. ex.

Il charge son Adj. d'infor-

mer par radio (message codifié) les Bat. 20 et 18 de cette décision.

1635 près l'Of. li. Gr. ex. (sur colline A.) : montre que de l'Inf. ennemie appuyée par 5 Chbl. remonte la vallée C. en suivant les pentes W. de la colline A. où elle est aux prises avec aile g. du Gr. ex.

1650 au Bat. 19 (à l'attaque) : montre que quelques Chbl. ennemis remontent la vallée sur la dr. du Bat., tandis que la Cp. de tête pénètre dans le bois.

1655 au Bat. 20 (au moment où la Cp. de tête est entrée dans le bois) :  
 — montre le Bat 19 progressant à dr. et en retrait,  
 — montre la menace ennemie à dr. (quelques Chbl. avec Inf.)  
 — explique l'effet du feu d'Art. et des armes Ld. du Bat. 18.

1655 au Bat. 18 (au moment où la tête du Bat. 20 pénètre dans le bois) :  
 — explique la progression du Bat. 20,  
 — montre l'ennemi surpris pris et coupé au S. du bois.

L'Of. li. Gr. ex. transmet par radio ce renseignement au P.C. Rgt.

Sitôt qu'il en a connaissance l'Of. rense. en fait part par Tf. au Bat. 19 qui a commencé sa progression.

Le Cdt. Bat. 19 pousse sa Sect. antichars et une Cp. Fus. de 2 d. échelon en protection de son flanc droit.

Le Cdt. Bat. 20 dirige ses Cp. vers les lisières W. et S. du bois et fait rapport par Tf. au Rgt.

La Cdt. Bat. 18 donne ses ordres afin d'anéantir les forces ennemis se trouvant entre la colline E et le bois H.

Le jeu peut continuer ainsi ou, au gré du directeur, être de nouveau interrompu pour une discussion, puis être repris plus tard.

La plus grande partie des moyens techniques de Trm. a été engagée. Les exécutants ont ainsi eu l'occasion de s'en servir et d'en apprécier les avantages comme les servitudes.

#### LA STATION D'ÉCOUTE.

Le directeur de l'exercice aura eu soin d'installer une station d'écoute<sup>1</sup>, par exemple sur la hauteur A., où toutes les transmissions par téléphone et radio auront pu être captées. En plus des appareils radio d'écoute nécessaires on aura branché une ligne téléphonique d'écoute sur la centrale Tf. de Rgt.

Si les exécutants, en particulier les Cdt. Bat., ont eu au cours de l'exercice l'occasion de se rendre compte du temps qu'il faut effectivement pour transmettre un ordre ou un rapport selon le moyen de transmission utilisé, il appartient au directeur de l'exercice de relever lors de l'une des discussions s'il était indiqué dans chaque cas particulier de se servir du téléphone, de la radio ou d'estafettes Motocyc., Cyc. ou à pied, s'il était juste ou non (disons plutôt prudent) de transmettre tel message en clair ou s'il n'aurait pas été préférable de le chiffrer ou, tout au moins, de se servir d'un langage conventionnel.

Seules les constatations faites à la station d'écoute, celles-ci comparées les unes aux autres et aux résultats de l'exploration et de l'observation, permettront de tirer les conclusions qui s'imposent.

Un arbitre préposé à la station d'écoute est chargé par le directeur de l'exercice de résumer les constatations faites et d'en tirer les conclusions que l'ennemi aurait pu faire. Cet arbitre, et les aides qui lui sont attribués, ne doivent connaître que la situation générale, mais rien des intentions ni

<sup>1</sup> Voir *Revue militaire suisse*, novembre 1944, pages 542 /543.

des ordres donnés, c'est-à-dire juste ce que l'ennemi saurait également.

A propos des constatations faites par la station d'écoute, on se souviendra et on le rappellera aux participants à l'exercice, que tout adversaire moderne dispose effectivement de moyens de contrôle de nos émissions radio et téléphoniques beaucoup plus complets et efficaces que ceux que nous pouvons mettre en jeu.

#### CONCLUSIONS.

En plus des enseignements techniques qui ressortent du jeu d'un tel exercice, le directeur doit tirer, à l'intention des participants (en premier lieu pour les Cdt. Bat.), ses conclusions d'ordre *tactique*.

C'est ainsi qu'il relèvera la portée des décisions prises par tel ou tel subordonné. Est-ce que cette décision était justifiée, était-elle basée sur une appréciation correcte de la situation (ensemble des renseignements obtenus sur la situation de sa propre troupe, de ses voisins, de l'ennemi et du terrain) ?

Comme toutes les décisions ne peuvent pas être étudiées, il semble qu'au cours d'un tel exercice, il soit particulièrement intéressant d'étudier l'opportunité de la décision du Cdt. Bat. 18 à 1415 de s'emparer de la colline E. au lieu de continuer sa marche vers le gros du Rgt.

Au lieu de faire une « critique », le directeur de l'exercice peut aussi — c'est même parfois plus instructif — influencer le jeu d'un troisième ou quatrième épisode de telle manière que l'effet de telle décision ou de telle imprudence dans l'utilisation d'un moyen de transmission se fasse directement sentir. Pour cela il créera une action ennemie résultant de la décision prise ou de l'imprudence faite, comme le chef de classe a l'habitude de le faire lors d'une séance dans le terrain dans un exercice tactique.

Pour faire comprendre au lecteur le mécanisme de ce pro-

cédé, admettons qu'à 1600 l'Of. Rens. Bat. 18 a formulé par téléphone en langage clair son rapport au Rgt. sur l'activité de l'ennemi et la situation du Bat. comme suit :

« La colline E. est tenue par les Cp. I et II/18, cette dernière renforcée par le gros de la Cp. Mitr. en position sur la partie S., où se trouve également le PC. Bat. Les Sct. Lm. sont en position dans une gravière au NE. de la colline et tirent au profit de la Cp. I. Au SE. de la colline la Cp. III/18 est en réserve, prête à agir en direction W. ou SW.

» Le Bat. a subi env. 10 % de pertes et les munitions commencent à manquer.

» L'ennemi s'installe défensivement à environ 500 m. à l'W. du pied de la colline. Environ deux Cp. progressent lentement, sous nos feux de Mitr., hors des lisières S. du bois.

» L'Art. ennemie tire par intermittence sur les positions du Bat. Ses coups sont en général trop longs. »

Admettons que ce rapport ait été capté par l'un des nombreux appareils d'écoute dont dispose toute armée moderne. Il s'ensuivrait la réaction ci-après de l'ennemi qui serait exposée par les arbitres :

- intensification du tir de l'Art. sur la partie S. de la colline (sur le PC. Bat. et le gros des Mitr.)
- déclenchement d'un tir de Lm. ou mortiers, voire d'une attaque d'aviation à la bombe, sur les carrières où les Lm. du Bat. 18 sont en position.
- observation par avion des arrières du Bat. afin de déceler (puis combattre) toute tentative de ravitaillement en munitions.

On comprendra ainsi, je l'espère, que les possibilités d'instruction de tels exercices sont infinies.

La difficulté réside dans la manière d'organiser ces exercices, d'en doser le jeu et d'y faire participer chacun de façon active et intéressante.

Colonel D. PERRET.